



Abandon de la taxe carbone : sortir des faux semblants

La taxe carbone est donc repoussée *sine die* ou plutôt, est renvoyée au niveau européen. Pour le Premier Ministre, il faut la mettre en œuvre « *en coordination avec nos voisins européens* », un refrain entonné par la Ministre de l'économie « *il est certainement plus sage de ne pas créer une distorsion de concurrence entre les pays européens* » et porté par le nouveau Ministre du budget qui a déclaré : « *que la France soit le porte parole de cette taxe carbone à l'échelle européenne est une bonne mesure* ». En clair, le gouvernement botte en touche en France et s'approprie toute éventuelle avancée européenne.

On remarquera que le bon sens des arguments touchant à la coordination ne sont curieusement pas développés en matière d'harmonisation fiscale européenne. Pourtant, harmoniser l'impôt sur les sociétés ou la TVA, élargir le champ d'application de la directive sur les revenus de l'épargne et mieux coordonner la lutte contre la fraude sont des chantiers essentiels qui buttent sur les égoïsmes des Etats qui préfèrent la concurrence fiscale.

S'agissant de la fiscalité écologique, il est surprenant d'entendre les membres du gouvernement se déclarer en supporteur et en moteur de la taxe carbone européenne. En effet, sein de l'Union européenne, le débat sur l'instauration d'une écotaxe ne date pas d'hier. Dans ses travaux sur la coordination fiscale européenne, la Commission européenne s'exprimait ainsi en 2002¹ : « *Dès lors que les émissions polluantes produites dans un Etat membre peuvent constituer un facteur exogène entraînant des dépenses dans d'autres pays, il serait normal d'y appliquer un instrument fiscal européen. C'est ce que la Commission avait proposé une première fois en 1992, une seconde fois en 1995 avec la taxe communautaire sur les émissions de dioxyde de carbone* ». Jusqu'ici, faute d'unanimité, un tel projet n'a donc pas débouché sur un accord, en partie à cause de la France.

En effet, deux projets d'écotaxes sont discutés de longue date au niveau européen, mais un accord semble difficile à trouver. Le premier, une taxe sur les émissions de CO2 avantagerait l'énergie nucléaire par rapport à ses concurrentes fossiles. La France y est favorable car cette taxe ne toucherait pas le nucléaire, d'autres pays sont contre car moins portés sur le nucléaire. L'autre, une taxe sur les produits énergétiques assise pour moitié sur leur contenu en carbone, pour l'autre moitié sur leur contenu énergétique, mettrait le nucléaire à contribution. La France, mais aussi des pays comme l'Espagne ou le Royaume Uni, se sont prononcés contre.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est le souci de la compétitivité qui prime, comme cela vient d'être démontré avec la satisfaction de la revendication du Medef pour qui la taxe carbone est une bonne idée à condition que les entreprises ne la paient pas, et pas celui de la protection de l'environnement et de la fiscalité écologique, laquelle mérite assurément un autre débat...

¹ *La coordination fiscale dans l'Union européenne, dernière position*, Direction générale des études, document de travail, série affaires économiques, ECON 128 FR, 03-2002.